



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Réf : CA2023/41

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUILLET 2023

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT DES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 13 juillet 2023 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.714-1et D.714-28 à D.714-39,
Vu les statuts en vigueur du Service Commun de Documentation (SCD) de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu le règlement intérieur en vigueur du Service Commun de Documentation (SCD) de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Entendu l'exposé de la direction du SCD,

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration approuve le règlement des bibliothèques et archives de l'Université Bordeaux Montaigne (figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération).

Article 2 :

La présente délibération entre en vigueur à compter de la date de sa publication après transmission à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine (selon les modalités définies à l'article 3 de la présente délibération).

Article 3 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 13 juillet 2023.

Membres présents	22
Membres représentés	8
Abstention (s)	0
Votants	30
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	30
Pour	30
Contre	0

Le Président,


UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
Lionel LARRÉ.
PRÉSIDENCE

Publié le :

20 JUIL. 2023

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux le :

20 JUIL. 2023